



SAINT-POLYCARPE

---

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT 196-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement 196-2023 relatif à la démolition d'immeuble*. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 31<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

---

Janye Gauthier  
Adjointe à la direction générale et  
greffière adjointe